

# ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE CHÔMAGE DES CADRES

L'assurance complémentaire chômage est une indemnité forfaitaire versée aux sociétaires en complément de Pôle Emploi, en cas de perte d'emploi subie.

Elle permet de sécuriser tout ou une partie du manque à gagner en cas de chômage et de favoriser la mobilité professionnelle.



En cas de chômage, Pôle Emploi indemnise à hauteur de **57% du salaire brut** avec un plafond de **7 400 € par mois**. En conséquence, le manque à gagner pour un salarié cadre est au minimum de **43% de son salaire brut**.



Sur mesure, vous déterminez vous même le montant et la durée d'indemnisation  
6 à 12 mois / 500 à 9000€ par mois



Sans engagement, sans frais de résiliation vous pouvez résilier à tout moment sans justification



Sans contraintes, 100% digital, souscription en ligne via son PC, sa tablette ou son smartphone

## ELIGIBILITE

L'offre est accessible aux **salariés cadres** ou **assimilés cadres** du secteur privé âgé de **25 ans à 55 ans** au minimum au **4/5ème ou à temps plein**.

L'assuré doit également être **éligible à l'ARE** (Aide au Retour à l'Emploi) versé par Pôle Emploi, **ne pas avoir connu le chômage ces 24 derniers mois** et faire l'objet d'une **perte d'emploi subie**

## GARANTIES

**Indemnisation de la perte d'emploi** subie en complément de l'indemnisation de Pôle Emploi

**Mobilité professionnelle** lors de la rupture de la période d'essai (nécessité d'avoir adhéré à la complémentaire chômage depuis 3 ans)

Une **prestation nette de charges sociales et d'impôts**

DEVIS ET SOUSCRIPTION EN LIGNE SUR  
[WWW.MADPDIRECT.FR](http://WWW.MADPDIRECT.FR)

Salaire brut mensuel : 9 300€

Montant indemnisé par Pôle Emploi : 4 857€

Montant indemnisé par l'assurance : 2 700€

Cotisation mensuelle : 152.20€

Salaire brut mensuel : 6300€

Montant indemnisé par Pôle Emploi : 3 166€

Montant indemnisé par l'assurance : 1 750€

Cotisation mensuelle : 99€

*Simulation réalisée sur la base d'une durée d'indemnisation de 12 mois*

MADP Assurances est une mutuelle historique créée il y a 130 ans par un groupe de pharmaciens. En 2016, MADP Assurances a élargi ses statuts pour ainsi couvrir l'ensemble des professionnels. La société est notamment le 1er assureur à avoir développé un produit d'assurance chômage en France. Notre culture d'entreprise place le sociétaire au centre de nos activités, nous construisons chaque jour une relation fidèle et de confiance avec l'ensemble de nos sociétaires.

Pour plus d'informations rendez-vous sur

[www.madpdirect.fr](http://www.madpdirect.fr)

La plateforme 100% digitale de MADP Assurances